

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATILLON LA BORDE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 3 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de CHATILLON-LA-BORDE suite aux recommandations sanitaires, sous la Présidence de Monsieur Hubert CASEAUX, Maire.

Présents :

Monsieur Hubert CASEAUX, Maire, Madame Elise DELMOTTE, Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE, Monsieur Michel COURVOISIER, Monsieur Bruce GUYON, Monsieur Michel LOUVET, Monsieur Patrice VERON, Madame Sylvie BACH, Madame Audrey PAIN rejoint la séance à 21 h 10.

Absent représenté :

Monsieur Jean-Christophe BOURBON donne pouvoir à Monsieur Patrice VERON.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 9

Madame Elise DELMOTTE est nommée secrétaire de séance.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2021 approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

I) DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Monsieur le Maire explique au conseil que certains comptes n'ont pas été suffisamment approvisionnés lors de l'élaboration du budget et qu'à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une décision modificative afin de mettre du crédit dans les comptes concernés.

Il propose donc les écritures suivantes :

[EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal]

AUGMENTATION CHAPITRE 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-815221 : Entretien et réparations bâtiments publics	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-815231 : Entretien et réparations voiries	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81558 : Autres biens mobiliers	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8411 : Personnel titulaire	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8531 : Indemnités	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85541 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	14 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

II) REFLEXIONS SUR LE REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire informe les conseillers que certains articles du règlement de la salle des fêtes ne conviennent plus et qu'il serait préférable de les modifier ou de les supprimer pour certains.

La commune n'ayant pas de régie pour la salle des fêtes, elle ne peut recevoir de caution et il faut donc prévoir un article afin de compenser cela.

L'article 4 ne convient pas et devrait être retiré ainsi que l'article 5

Pour la remise des clés, il faudrait plutôt le préciser sur le tableau d'état des lieux.

Il convient également de retirer l'article mentionnant de ne pas jeter de confettis.

Préciser que les portes, fenêtres et volets doivent être fermés après la prestation et dans le cadre d'une manifestation du soir, préciser à partir d'une certaine heure.

Revoir également l'article pour les poubelles : préciser que des conteneurs seront mis à disposition à l'extérieur, devant la salle.

L'article 23 est à retirer.

Il conviendra de rajouter un article pour les alarmes.

Le Conseil est d'accord pour effectuer ces quelques modifications et Monsieur le Maire proposera un nouveau règlement qu'il conviendra de valider et d'entériner.

III) NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU SITE COMMUNAL ET DU PANNEAU D'INFORMATIONS A CHATILLON :

Suite à la demande de Madame Audrey PAIN qui est déjà en charge de l'Echo, Monsieur le Maire demande qui serait susceptible de prendre en charge le site internet de la commune et le panneau d'informations à Châtillon.

Après discussion, Madame Audrey PAIN propose de créer une page Facebook en remplacement du site jugé bien plus fastidieux.

Après divers échanges, il est décidé que Monsieur Patrice VERON et Monsieur Michel

LOUVET prendront en charge le site et le panneau et Madame PAIN fera un essai de page Facebook pour la présenter à Monsieur le Maire.

IV) QUESTIONS DIVERSES :

- Madame PAIN souhaiterait savoir si la brocante aura lieu en 2022 et dans l'affirmative, à quelle date. Elle préconise de faire attention aux dates des élections présidentielles qui auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Monsieur le Maire lui répond que si les conditions sanitaires le permettent, la brocante aura bien lieu et qu'il va se rapprocher des forains pour connaître leurs disponibilités en leur proposant soit le 3 avril, soit le 17 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Hubert CASEAUX	Patrice VERON
Sylvie BACH	Michel LOUVET
Audrey PAIN	Bruce GUYON
Pierre-Louis DELMOTTE	Jean-Christophe BOURBON
Elise DELMOTTE	Michel COURVOISIER